



Fiche de Poste

Grade-Fonction : Conseiller(e) en Economie Sociale et Familiale Service : Maisons d'Aide à la Réinsertion

1 – Définition : Accompagner, conseiller et orienter les personnes accueillies dans les Maisons d'Aide à la Réinsertion de Bonneval et du Coudray dans la gestion des actes de la vie quotidienne et favoriser leur intégration sociale. Participer à l'élaboration du projet de vie individuel des personnes accueillies et animer des ateliers destinés à promouvoir la vie collective dans cette structure. Coordonner son action avec les équipes pluridisciplinaires.

2 – Conditions d'exercice : Être titulaire du Diplôme d'État de Conseiller en Economie Sociale et Familiale.

3 – Lieu d'exercice de l'activité : Maisons d'Aide à la Réinsertion du Coudray. Selon les besoins il assure ses fonctions dans d'autres unités de l'établissement, notamment à la MAR de Bonneval.

4 – Répartition de temps d'activité : 100 % MAR du Coudray.

5 – Horaires-Roulements-Rythme de travail : 38 h 20 en journée du lundi au vendredi de 10h à 17h40 ou de 12h à 19h40- À définir en fonction des besoins du service. Travail un samedi sur 3.

<p>MISSIONS particulières (Tâches organisées et orientées vers un but précis, mobilisant des compétences déterminées. Toute activité peut s'identifier et se mesurer par rapport à un temps passé, à l'inverse de la compétence)</p>	<p>COMPÉTENCES particulières (Savoir-faire opérationnels, qualités, connaissances générales et techniques, et comportements professionnels)</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation socio-éducative des personnes accueillies dans les Maisons d'Aide à la Réinsertion, prenant en compte le parcours de soin, de vie, les capacités de gestion quotidienne, les ressources et les freins à l'insertion sociale et professionnelle. - Aide à l'organisation du quotidien, en visant le développement de l'autonomie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les attentes et besoins des personnes accueillies dans le cadre de leur projet de vie, en lien avec les partenaires internes et externes. Identifier les axes de travail éducatif. - Assurer le relais avec le service social, en amont et en aval de l'intégration à la MAR. Evaluer la situation sociale concernant l'ouverture des droits, les démarches sociales à réaliser, l'environnement social. - Réaliser des comptes-rendus des prises en charges. - Participer aux temps de bilan, de synthèse. - Adapter l'accompagnement aux capacités et aux limites des résidents. - Mettre en place un accompagnement visant à évaluer les habiletés sociales et préparer les résidents à la sortie. Travailler la projection dans le temps. - Aider à la gestion des rendez-vous auprès des professionnels, gestion des tâches de ménage individuelles et collectives, gestion des loisirs, des démarches d'insertion, du budget, maintien des liens sociaux. Aider les résidents à faire les tâches par eux-mêmes, en les accompagnant dans leur réalisation : « faire avec ». - Faire respecter le règlement intérieur. - Être attentif au bien-être des résidents, à leur

<ul style="list-style-type: none"> - Travail avec les familles et/ou les personnes ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> - vulnérabilité. - Développer et animer les temps collectifs.
<ul style="list-style-type: none"> - Intervention Sociale d'Intérêt Collectif 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le lien avec les familles et/ou les personnes ressources, informer et les intégrer dans la prise en charge. - Gérer les visites des membres de l'entourage. - Repérer les besoins des résidents en terme d'action collective, en lien avec la gestion du quotidien, les évolutions sociétales, le projet de l'établissement, les thématiques de droit des usagers. - Mettre en place des actions visant à favoriser l'autonomie, la citoyenneté.
<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture, maintien des droits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser les connaissances relatives aux politiques sociales, aux dispositifs d'aide légale et extra légale. - S'assurer de l'ouverture ou du maintien des droits. - Aider à l'instruction des dossiers administratifs et à la réalisation des démarches, en lien si nécessaire avec les mandataires judiciaires et service sociaux. - Accompagner physiquement les résidents dans leurs démarches, en visant l'autonomie de ceux-ci.
<ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'insertion sociale et professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des actions visant à favoriser, maintenir les liens sociaux, l'insertion sociale en milieu ordinaire ou protégé. - Rechercher les solutions adaptées aux projets des résidents en terme logement, de structures, de foyers.
<ul style="list-style-type: none"> - Etre en lien avec les partenaires de l'institution 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître le réseau partenarial, institutionnel et associatif. Mettre en place les partenariats nécessaires au développement de l'autonomie des résidents. - Développer les liens des résidents avec les réseaux institutionnels et associatifs pour les intégrer à la vie citoyenne.
<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la vie institutionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux réunions de service social et transmettre, actualiser les informations relatives aux dispositifs, au partenariat. - Favoriser l'accueil de stagiaires, transmettre ses savoirs. - S'intégrer à des missions transversales et contribuer à la dynamique de l'établissement.

6 - Relations professionnelles spécifiques :

Le/la conseiller(e) en économie sociale et familiale est placé(e) sous l'autorité de la Directrice Des Soins et sous la responsabilité du Cadre Socio-Éducatif des Maisons d'Aide à la Réinsertion. Il entretient des relations fonctionnelles avec les médecins, les cadres supérieur de santé et les cadres de santé. Il informe les équipes pluridisciplinaire des projets en cours avec lesquelles il coordonne son activité.

Siège social
32 rue de la Grève
28800 Bonneval

tél. 02 37 44 76 00
fax 02 37 44 76 82
www.ch-henriey.fr